

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté

NOR : AFSZ1430223A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 octobre 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Au 4° de l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (représentants d'associations de personnes âgées), au titre du *c* du 4° de l'article D. 1432-15-I, la nomination de Mme Anny AUGÉ est abrogée.

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté :

1. Au titre du *a* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Francis GERARD, suppléant, désigné par la Confédération générale du travail, en remplacement de M. Pierre FIORINI.

2. Au titre du *b* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Raoul BARTHEZ, titulaire, désigné par le Mouvement des entreprises de France, en remplacement de M. Robert MILLARDET.

3. Au titre du *a* du 4° de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de patients) : Mme Anny AUGÉ, titulaire.

Article 3

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :

Mme Sylvia CARBONEL, titulaire.

M. Luc MOUILLIERE, titulaire.

M. Patrick NAU, suppléant de Mme Sylvia CARBONEL.

M. Gilles LÉBOUBE, suppléant de M. Luc MOUILLIERE.

Article 4

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales et de la santé.

Fait le 7 mars 2014.

MARISOL TOURAINE